



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer de la peau

Question écrite n° 73424

## Texte de la question

M. Patrice Prat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la question de l'exposition aux rayonnements solaires. La surexposition aux rayons ultraviolets est, en effet, un enjeu majeur de santé publique car elle est un facteur de risque de développement de nombreuses pathologies dont les cancers de la peau qui ont triplé depuis 1980. Les moyens de protection traditionnels (textile, crème, lunettes...) sont très largement insuffisants et peuvent même avoir un effet contreproductif en accroissant la durée d'exposition. Dans cette perspective, il importe de réfléchir à de nouvelles stratégies fondées, non plus sur la protection individuelle, mais sur notre environnement en augmentant, à travers des réglementations obligatoires, le nombre d'espaces ombragés notamment lors de la construction ou la rénovation de bâtiments publics comme c'est déjà le cas, par exemple, en Australie ou en Amérique du Nord. Il voudrait ainsi connaître la position du ministère sur ce sujet.

## Texte de la réponse

Une exposition modérée au soleil contribue à notre bien-être physique et moral. En effet, quelques minutes de soleil par jour permettent la synthèse de la vitamine D, essentielle pour la croissance des os notamment. Toutefois, comme le rappelle régulièrement le ministère chargé de la santé, ceci ne doit pas faire oublier qu'une exposition excessive aux rayonnements ultraviolets (UV) est dangereuse pour la peau et pour les yeux et peut entraîner des effets à court terme et à long terme. Les rayonnements UV entraînent des altérations de l'ADN qui peuvent causer des dommages irréversibles et à long terme conduire à l'apparition de tumeurs. Le soleil représente la principale source d'exposition aux rayonnements ultraviolets de la population générale, suivi des sources artificielles telles que les cabines de bronzage. Les effets sanitaires de ces rayonnements dépendent de leur nature et de leur intensité ainsi que de la sensibilité de la peau des individus. L'exposition aux UV, quelle que soit leur origine, reste la première cause des cancers cutanés, dont le mélanome, cancer cutané le plus dangereux du fait de sa capacité à métastaser. En France métropolitaine, l'intensité des rayonnements ultraviolets naturels est la plus élevée entre mai et août. Chaque année, l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) rappelle les règles essentielles à suivre pour se prémunir face aux risques solaires avec une campagne de sensibilisation, via notamment la diffusion de plaquettes d'information et des spots radios, rappelant les gestes essentiels pour se protéger et protéger les enfants des risques solaires. Pendant cette période, avec l'augmentation des activités et des loisirs en extérieur, plusieurs mesures de prévention sont à préconiser pour se protéger comme par exemple éviter de s'exposer au soleil aux heures les plus dangereuses (entre 12h et 16h) et rechercher l'ombre. Par ailleurs, dans le cadre de l'action 12.8 visant à « diminuer l'exposition aux rayonnements ultraviolets artificiels et naturels » du 3ème plan cancer (2014-2018), il est notamment prévu de mettre à jour les campagnes d'information sur les risques ultraviolets en collaboration avec l'INPES. Le ministère chargé de la santé s'est également engagé à inciter les collectivités à promouvoir la démarche d'un urbanisme favorable à la santé pour qu'ils l'intègrent dans les politiques urbaines et d'aménagement. Ce concept a été initié en 2000 par l'organisation mondiale de la santé. Le guide « agir pour un urbanisme favorable à la santé » rédigé par l'école des hautes études en santé publique en collaboration avec le

ministère chargé de la santé préconise notamment d'intégrer toutes les composantes du développement durable et tout particulièrement de la santé et de la qualité de vie des habitants et des usagers dans la mise en œuvre de projets urbains et d'aménagement du territoire, le tout dans une perspective de réduction des inégalités. Promouvoir et recommander la mise en place d'espaces ombragés plus nombreux dans le cadre de projets d'aménagement pourraient constituer ainsi un levier intéressant pour permettre de prévenir les risques liés à l'exposition au soleil et le développement de cancer de la peau.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrice Prat](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73424

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 février 2015](#), page 649

**Réponse publiée au JO le :** [29 décembre 2015](#), page 10718